



POUR UNE REELLE AUGMENTATION DES SALAIRES !

La politique salariale est à l'ordre du jour de la Commission paritaire nationale des régies de Quartier du 20 décembre 2018. Au regard de la situation sociale, ce point ne peut pas être balayé d'un revers de main par les employeurs.

L'appauvrissement de tous les salariés et plus particulièrement ceux des salariés des régies de quartier se poursuit. La maigre revalorisation salariale au 1er janvier 2018 de 0,5 % de la valeur du point la faisant passer à 9,26 euros n'a recueilli aucune signature des organisations syndicales de salariés l'année dernière. Le décrochage des salaires par rapport au coût de la vie est de plus en plus inquiétant : alors que la valeur du point n'a augmenté que de 25 centimes en 5 ans (+2,8 %), les prix à la consommation en juillet 2018 ont, eux, augmenté de 2,3 % sur un an d'après l'INSEE. De plus, l'année 2018 a été marquée par des pics importants d'augmentation du coût de l'énergie (gaz, électricité et carburant...) cette année.

Par contre, les salariés se voient amputés de plus en plus de leur salaire différé. Effectivement, l'exonération des cotisations sociales salariales et patronales remet en cause l'équilibre nécessaire à la survie de nos assurances collectives telles que l'assurance chômage ou l'assurance maladie. De même, le projet de contre-réforme de retraite n'annonce rien de bon !

Une crise sociale est en cours et la colère qui s'exprime est légitime. Elle est la conséquence de décennies de politiques d'austérité, notamment appliquées au secteur. Partout dans celui-ci, ce sont des coupes sombres dans les budgets qui aboutissent à une dégradation des conditions de travail et au manque de moyens pendant que la précarité salariale, elle, continue.

Dans les régies de quartier, beaucoup de salariés, par ailleurs, se retrouvent bloqués dans leur progression de carrière et donc salariale du fait du manque de garantie des grilles de classification conventionnelles actuelles, ce qui génère une sollicitation accrue de la commission d'interprétation de branche.

L'annonce par le président de la République et par son gouvernement ne répond en rien à l'urgence de la situation. La négociation paritaire doit reprendre toute sa place en toute liberté et en dehors de toutes contraintes budgétaires imposées. Au regard de cette situation, les organisations syndicales de salariés FO, CGT et CFTC, demandent sans attendre la réouverture immédiate de négociations et que le Syndicat Employeur des régies de Quartier se positionne clairement. Par conséquent, nous revendiquons :

- l'augmentation significative de la valeur du point (20 %)
- l'amélioration des grilles de classification en fonction de l'ancienneté et de la qualification,
- une prime exceptionnelle de fin d'année
- la généralisation obligatoire d'une prime transport.

Paris, le 30 janvier 2019